



**Accueil de loisirs de la Haute Comté : Bouligney - Conflans - Corbenay - Fontaine - Vauvillers\***  
**INSCRIPTION PERIODE 1**

\*(entourer le centre concerné)

NOM et Prénom : .....

Périscolaire		Matin	Midi avant repas	Midi avec repas	Midi après repas	Soir
Jeudi	1-sept.					
Vendredi	2-sept.					
Lundi	5-sept.					
Mardi	6-sept.					
Jeudi	8-sept.					
Vendredi	9-sept.					
Lundi	12-sept.					
Mardi	13-sept.					
Jeudi	15-sept.					
Vendredi	16-sept.					
Lundi	19-sept.					
Mardi	20-sept.					
Jeudi	22-sept.					
Vendredi	23-sept.					
Lundi	26-sept.					
Mardi	27-sept.					
Jeudi	29-sept.					
Vendredi	30-sept.					

Périscolaire		Matin	Midi avant repas	Midi avec repas	Midi après repas	Soir
Lundi	3-oct.					
Mardi	4-oct.					
Jeudi	6-oct.					
Vendredi	7-oct.					
Lundi	10-oct.					
Mardi	11-oct.					
Jeudi	13-oct.					
Vendredi	14-oct.					
Lundi	17-oct.					
Mardi	18-oct.					
Jeudi	20-oct.					
Vendredi	21-oct.					

**Mercredi**

**Accueil de loisirs de :** Bouligney - Conflans - Corbenay - Fontaine - Fougerolles - Vauvillers\*

\*(entourer le centre concerné)

Mercredis	Matin	Midi	Après-midi	Relais	
				Matin	Soir
07-sept					
14-sept					
21-sept					
28-sept					
05-oct					
12-oct					
19-oct					

**Signature :**



# ACCUEIL DE LOISIRS de la CC de la Haute Comté

## Fiche d'inscription "accueil périscolaire" Inscription à l'année

### ENFANT / FAMILLE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 NOM et Prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

### INSCRIPTION A L'ANNEE

A prendre en compte à partir du .....

**Structure d'accueil :** .....

Temps d'accueil	Matin	Midi avant repas	Midi avec repas	Midi après repas	Soir
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

### Mercredi

**Structure d'accueil :** Bouligney - Conflans - Corbenay - Fontaine - Fougerolles - Vauvillers\*

\*(entourer le centre concerné)

Temps d'accueil	Relais matin	Matin	Repas	Après-midi	Relais soir
Mercredi					

### Rappels règlement intérieur :

Les inscriptions se font au plus tard le lundi midi pour le mercredi midi.

Toute annulation ou modification doit être signalée par écrit au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés avant midi précédent l'accueil prévu de l'enfant.

Toute absence injustifiée et non prévenue/non signalée sera facturée et restera due.

Date :

Signature des responsables légaux :